

DÉLIBÉRATION DU C. C. A. S.

DEPARTEMENT
des ALPES MARITIMES

AR Prefecture

006-210600052-20230412-D_1_CCAS_2023-DE
Reçu le 20/04/2023

DE LA COMMUNE D'ASCROS

Seance du Samedi 12 Avril 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Affecté au CCAS	En exercice	part à la Délibération
7	7	7

Date de la convocation
27/03/2023

Date d'affichage
22/04/2023

Objet de la Délibération

Compte de Gestion,
Compte Administratif 2022
et Budget Primitif 2023.

D_1_CCAS_2023

L'an deux mille vingt trois, et le douze avril
à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Président, Vincent
GIOBERGIA.

Présents : GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, ANGELIN Colette, BRIET
Hassania, GILDONI Linda, DILMI Henri, PACCINO Charles.

Monsieur le Maire, après avoir présenté au Centre Communal d'Action Sociale le
Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022 et tous les projets du Budget Primitif
2022 du CCAS, a fourni toutes les explications nécessaires à toute la compréhension de
la saine gestion du CCAS.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil du CCAS à l'unanimité,**

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 présenté par Monsieur le Responsable du
SGC Plan du Var, Monsieur Pierre HANON,

APPROUVE le Compte Administratif 2022 et le Budget Primitif 2023 qui lui sont
présentés comme suit :

Compte Administratif du CCAS (par les membres du CCAS) :
Fonctionnement : Dépenses 3 578,00 euros ; Recettes 2 538,32 euros ;
Report : 6 155,43 euros ;
Investissement : 0
Total cumulé : Dépenses 3 578,00 euros ; Recettes 8 693,75, euros ;

Budget Primitif du CCAS (membres du CCAS) :
Equilibre de Fonctionnement :
Dépenses 7 583,75 euros ; Recettes 7 583,75 euros ;
Investissement : 0

DECIDE de donner pleins pouvoirs à M. Le Président pour faire avancer et aboutir le
processus tel que mentionné ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

M. Le Maire,
Président du CCAS,
Vincent GIOBERGIA

